

Infos pratiques

Vos Elus :

Le Maire :

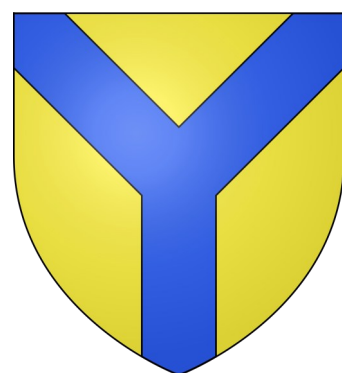
SOULES Michel

Les Adjoints :

FOURCADE Robert
GUIRAUD Alain
REDON Régis

Les Conseillers Municipaux :

PERISSÉ Sabine
LEJARRE Nelly
EXPOSITO Philippe
GREGOIRE Patrick
PUEYO Sylvette
BOUYSSOU Patricia
LEBOFFE Jonathan
GARCIA Jacques
MONIER Pascal
PUBIL Patrick



Mairie de Berriac
2 rue de la Mairie
11000 BERRIAC

☎ 04.68.78.53.60
💻 secretariat@berriac.fr
@ <https://www.berriac.fr/>

Horaires d'ouverture au public
Du lundi au jeudi : 9h-12h/14h-17h
Vendredi : 9h-12h/14h-16h

Jour de Collecte des Déchets

Ordures Ménagères (bac vert) : Mercredi matin

Tri Sélectif (bac jaune) :
Vendredi après-midi

Gros container : Samedi
matin

COVALDEM11
☎ 04.68.11.97.00



04.68.25.35.45

Refuge/Fourrière
intercommunale

Guichet Unique BERRIAC Dépôt Dossier d'Urbanisme

[https://portail-ads.carcassonne-agglo.fr/guichet-unique?
nCommune=37](https://portail-ads.carcassonne-agglo.fr/guichet-unique?nCommune=37)



Département de l'Aude : 04.68.11.68.11
Carcassonne Agglo : 04.68.10.56.00



A.M.I Centre Social
de Berriac

31 avenue des Pyrénées
11000 BERRIAC
04.68.72.70.79
cs.berriac@ami-aude.com

Bulletin Municipal



Edito,

À l'heure où s'achève l'année 2025, je souhaite m'adresser à vous avec gratitude et émotion. Cette année a été marquée par des moments forts, des élans de solidarité, et des initiatives qui ont contribué à renforcer le lien qui nous unit.

Nous avons traversé des périodes exigeantes, mais notre commune a su montrer une fois encore sa capacité à avancer, à se soutenir, à faire vivre nos valeurs de proximité, de respect et de fraternité. Nos associations, nos services publics, nos bénévoles et chacun d'entre vous ont participé à cette dynamique collective.

Je veux remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui, par leur engagement quotidien, contribuent au bien-être de notre ville : les agents municipaux, les soignants, les acteurs culturels et sportifs, les familles, les jeunes et nos aînés.

En cette fin d'année, je souhaite que chacun puisse trouver du réconfort, de la convivialité et de la joie auprès de ses proches. Que cette période soit l'occasion de célébrer ce que nous partageons : l'attachement à notre commune, à son histoire, à son identité et à son esprit d'entraide.

Je vous adresse à toutes et à tous mes vœux les plus sincères pour une nouvelle année porteuse de sérénité, de santé et d'espoir.

En vous souhaitant une bonne lecture.

Michel SOULES et l'Equipe Municipale.
Nov-Décembre 2025

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE sur LA COMMUNE DE BERRIAC

Enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme pour une durée d'un mois à compter du lundi 17 novembre 2025 au mercredi 17 décembre 2025 soit pendant 31 jours.

Monsieur JAUR Jacques, Commissaire enquêteur tiendra ses permanences à la Mairie les jours et heures suivants :

- Le vendredi 28 novembre 2025 : de 14h00 à 17h00
- Le mercredi 10 décembre 2025 : de 09h00 à 12h00
- Le mercredi 17 décembre 2025 : de 14h00 à 17h00

Travaux !



TRAVAUX REFECTION DU CHEMIN DE MONTLEGUN

Comme décidé en Conseil Municipal, le Maire de Berriac avait prévu de goudronner chaque année une rue du village afin d'éviter des dégradations importantes. Il avait été décidé d'effectuer la réfection du chemin de Montlegun qui représente une longueur de 300m sur 5 m de large en moyenne. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise COLAS après mise en concurrence qui a procédé en la mise en œuvre d'une couche d'enrobée à froid sur 4cm (nouveau procédé). Cette opération a été menée rapidement à la grande satisfaction des riverains.

Avis au public – Réglementation relative aux chats

Arrêté municipal du 25 mars 2024

Identification et stérilisation des chats en liberté

La commune de Berriac informe ses administrés qu'en application de l'arrêté municipal du 25 mars 2024 :

- Tout chat circulant sur la voie publique doit être identifié, par puce électronique ou tatouage.
- Tout chat errant ou non identifié devra être stérilisé, conformément à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de cette politique de gestion des populations félines, la commune a signé une convention de partenariat avec les fondations 30 Millions d'Amis et Brigitte Bardot.

Ce dispositif permet la mise en place de campagnes de stérilisation et d'identification sur le territoire communal.

Les propriétaires sont donc invités à :

- Garder leurs chats chez eux s'ils ne sont ni identifiés, ni stérilisés.
- Veiller à ce que leurs animaux soient en conformité avec les règles s'ils circulent à l'extérieur.

Merci de votre compréhension



5EME TRANCHE DES TRAVAUX DU CHEMINEMENT PIETON – AVENUE DES PYRENNES

Le souhait du Maire et du Conseil Municipal était de réaliser des trottoirs partant du vieux village jusqu'à la limite de la Commune avec la ville de Carcassonne (Zone Rocardest). Ce projet de longue haleine a été réalisé en plusieurs tranches. Cela a nécessité l'enfouissement des lignes électriques, d'éclairage public et télécom ainsi que le busage des fossés situé sur l'emprise des travaux.



Nous sommes heureux de pouvoir enfin dire que ces travaux sont terminés. Maintenant, les personnes pourront se déplacer en direction de Carcassonne en toute sécurité.



**TERRAIN
À VENDRE**

Superficie de 1190m²
75.000€

Superficie de 1170m²
73.710€

**Chemin de la SPA
BERRIAC**

**Contact
Mairie de BERRIAC
04.68.78.53.60**

Disparition de trois sapins : merci pour le "coup de main" !

Chers habitants,
Trois sapins installés par la commune ont mystérieusement disparu. Nous remercions donc les amateurs de décoration nocturne qui, visiblement, avaient un intérieur à compléter d'urgence.



En espérant que les prochains sapins ne soient pas aussi "adoptables".

Joyeuses fêtes à tous – même aux collectionneurs.



Pourquoi est-il interdit de brûler ses déchets verts ?

Le brûlage des déchets verts à l'air libre génère nombre de **nuisances et dangers** : fumée, risques d'incendie, odeurs, pollution atmosphérique et troubles du voisinage.

Ce qui est permis :

Quand il n'existe pas de solution de valorisation, à la marge et sous certaines conditions, les brûlages suivants sont possibles pour :

- **les exploitants agricoles** (cas limitatifs liés à l'entretien ou renouvellement des arbres fruitiers, vignes, élagage des haies) ;
- **les propriétaires forestiers** (brûlage des rémanents forestiers).

Ces brûlages sont autorisés sous réserve du respect des réglementations en vigueur (code forestier, code rural, règlement lié à la politique agricole commune...) et des conditions de brûlage énoncées dans l'arrêté préfectoral (arrêté DDT/SABE/NPN-n° 48 en date du 22 juillet 2016).

Certaines pratiques culturelles et festives sont permises après autorisation du maire (feux de Saint-Jean, feux de camp...).

Il est interdit de brûler à l'air libre les déchets verts, produits par les particuliers, les collectivités et les entreprises.

Allumer un feu à moins de 200 mètres des forêts est également interdit.

Brûler vos déchets verts vous expose à une contravention de **450 €** (article 131-13 du code pénal).



Conduite à tenir FACE AUX RISQUES MAJEURS

Dans tous les cas



Ecouter la radio, ne pas aller chercher les enfants à l'école, ne pas téléphoner, ne pas fumer, ne prendre que l'indispensable (papiers / médicaments)

 INONDATION	 Fermer portes et fenêtres Couper le gaz et l'électricité Monter dans les étages par les escaliers
 FEUX DE FORÊTS	 Laisser les portails ouverts Se mettre à l'intérieur Calfeutrer les fenêtres Couper le gaz et l'électricité Se tenir loin du feu
 RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE	 Consulter Météo France Rentrer dans la maison Fermer portes et fenêtres Ecouter la radio
 TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	 Se mettre à l'abri Obstruer les fenêtres Couper le gaz et l'électricité Ne pas téléphoner Ecouter la radio
 RUPTURE DE BARRAGE	 Fuir vers les zones en hauteur Gagner les étages par les escaliers Couper le gaz et l'électricité Ecouter la radio
 RISQUE SISMIQUE	 S'écarter des fenêtres S'abriter sous une table S'écarter des bâtiments En voiture, restez à l'intérieur
 CANICULE	 Shhydrater Rester au frais Manger suffisamment Limiter les efforts
 GRAND FROID	 Se couvrir Shhydrater (boissons chaudes) Ne pas sortir les enfants Limiter les efforts
 RISQUES SANITAIRES	 Respecter les gestes barrières Respecter les distanciations Se laver les mains Ne pas toucher les sujets contaminés
 TERRORISME	 Fuir Se cacher Se barricader Gestes premiers secours aux victimes

Comment cette pratique peut-elle être toxique pour la santé et néfaste pour l'environnement ?



Le brûlage des végétaux à l'air libre est source d'émissions importantes de substances polluantes, de particules telles que les hydrocarbures aromatiques polycycliques et de gaz tel que le benzène.

La combustion de la biomasse peut représenter localement et, selon la saison, une source prépondérante de pollution. L'exposition chronique aux particules, même à des concentrations modérées, a un impact sanitaire y compris hors des épisodes de pollution.

Le brûlage des déchets verts émet quantité de résidus (imbrûlés) surtout si les végétaux sont humides. La sensibilité du milieu à la pollution de l'air (fond de vallée...), la dynamique thermique de l'air (l'air froid, plus dense reste près du sol) et la combinaison de différents combustibles sont des facteurs aggravants des nuisances de ces feux.